

A ne pas manquer :



Jeudi 12 mai à 10h00 avec les enfants de l'école, la conteuse **Hélène Palardy** raconte le monde en musique.

Vendredi 13 mai à 20h30 pour tout public **Nefisa Benouniche** avec des contes traditionnels de tous pays.



Des spectacles pour petits et grands : jazz, musique brésilienne, salsa, blues et musique classique !

Samedi 28 mai de 10h30 à 21h30, avec buvette et snack : sur la place de la mairie, à l'école et dans l'église.

A vos agendas, ce qu'il faut retenir...

MAI

- **Vendredi 13 mai 20h30** : les Arts du Récit spectacle de contes.
- **Dimanche 22 mai** : dans la matinée : sur la route de Venon, passage de voitures de collection.
- **Lundi 23 mai 14h30** : salle Léo Lagrange à Poisat, Atelier « Santé et sécurité des seniors à la maison » par l'association AGIRabcd (www.agirabcd.org).
- **Samedi 28 mai** : 4ème Festival 'Changer d'Airs', programmation sur : <http://venon.festival.free.fr/>
- **Dimanche 29 mai** : Marché à Pressembois

- **Dimanche 26 juin** : Marché à Pressembois

JUILLET

- **Vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 juillet** : Festival de musique classique 'Thalie', dont un concert par les élèves du conservatoire de Grenoble dans l'église.
- **Jeudi 14 juillet 12h00** : cérémonie au monument aux morts suivie du repas du comité des fêtes et d'un après-midi dansant avec l'orchestre GILLES DUSSUD (programme musical à la carte)

JUIN

- **Vendredi 3 Juin** : cinéma en plein air : « La famille Bélier »
- **Mercredi 8 juin 18h30** : à la salle des fêtes de Venon : Réunion publique sur le PLUI
- **Vendredi 10 juin** : concert de la chorale de l'association Grandchamp
- **Vendredi 17 juin** : Fête de la Musique
- **Vendredi 24 juin** : Kermesse de l'école

SEPTEMBRE

- **Vendredi 30 septembre 18h00** : au Château de Venon, 'Veillées de Belledonne' avec un spectacle de la compagnie des Noodles, « Happy End Service », suivi d'une bonne soupe et de jeux partagés.
- **Samedi 17 et dimanche 18 septembre** : journées du patrimoine
- **Dimanche 25 septembre** : Marché à Pressembois

Construisons ensemble la métropole de demain !


Pourquoi un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ?

Le 1er janvier 2015 la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole est devenue une Métropole. Plusieurs compétences initialement gérées par les communes ont été transférées à la Métropole, notamment la gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cela implique pour la Métropole d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il a pour objectif de définir le projet d'aménagement et de développement durable du territoire pour les années à venir et de le décliner par zones (zone urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières...). Il fixe également les règles précises de construction par zones (à respecter dans les permis : hauteur maximum, alignement des façades...) et des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux.

Ce futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) remplacera à terme les 49 documents d'urbanisme des 49 communes de la Métropole et les remplacera par un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

Les documents d'urbanisme communaux (POS à Venon) resteront en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal.



Informez-vous et exprimez-vous sur le registre en mairie ou par internet !

Une concertation souhaitée avec les habitants et les acteurs du territoire

La Métropole souhaite associer fortement les habitants et les acteurs du territoire tout au long de la procédure. Plusieurs outils et espaces d'information pour participer et s'exprimer sont mis en place :

Des registres sont mis à disposition des citoyens dans les mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole sur lesquels vous pouvez faire vos propositions.

Par courrier, adressé à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE), en précisant en objet : « Concertation préalable du PLU Intercommunal », vous pourrez faire connaître vos idées et vos souhaits en termes d'aménagement du territoire métropolitain.

Par internet, un outil original est proposé : un "**carticipe**" est ouvert à toute personne souhaitant donner un avis, dessiné ou cartographié, et ainsi contribuer à l'élaboration du PLUI : plui-lametro.carticipe.fr

> Plus d'infos sur www.lametro.fr